

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: TechPrime™ A Acrylic Primer

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Apprêt au latex

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/Adresse: Custom Building Products
Five Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de Téléphone: 1-(800)-272-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Ce produit ne présente pas de risques selon les critères d'OSHA HazCom 2012 tel que défini dans 29 CFR 1910.1200

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:

Non Applicable

2.2b MENTION DE DANGER

Non Applicable

2.2c PICTOGRAMME DE RISQUES

Non Applicable

2.2d AVERTISSEMENTS

i. PREVENTION	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards/fumées. Utilisez des portes ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants imperméables/vêtements de protection/protection
----------------------	---

FICHE SIGNALÉTIQUE

	des yeux.
ii. INTERVENTION	Si sur la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin/attention. Si dans les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/attention. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre poison/médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
iii. ENTREPOSAGE	Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder le contenant bien fermé.
iv. ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

25% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Aucun d'après les critères du SIMDUT/OSHA.		

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
Inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

FICHE SIGNALÉTIQUE

respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Ingestion:

Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.
Peau:	Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements et gerçure de la peau.
Inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion:	Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Traitements spécifiques: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non inflammable/non combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:
Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:
Non Disponible

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:
Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

FICHE SIGNALÉTIQUE

- i. **Sensibilité au choc mécanique:**
Non Disponible
- ii. **Sensibilité aux décharges statiques:**
Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Evacuer les matériaux indésirables correctement en conformité avec toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards/fumées. Ne pas avaler.

Conseils généraux d'hygiène: Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
	Non Applicable	

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter une protection de oculaire approuvée [Lunettes de sécurité correctement ajustée contre la poussière ou les éclaboussures de produits chimiques au visage (ou masque facial)]
- ii. **Protection de la peau:**
 - 1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.
 - 2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriée.
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Liquide Bleu
Odeur	Modérer
Seuil d'odeur	Non Disponible
pH	7.3 – 7.8
Point de fusion / Point de congélation	Non Disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	>212°F(>100°C)
Point d'éclair	>200°F(>93.3°C)
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non Disponible
Inflammabilité:	Non Inflammable/Non Combustible

FICHE SIGNALÉTIQUE

Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Pression de vapeur	Non Disponible
Densité de vapeur	>1 (Air= 1)
Densité relative / gravité spécifique	0.98 – 1.02 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non Disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non Disponible
Température de décomposition:	Non Disponible
Viscosité (cps):	Non Disponible
COV	46 g/L

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Garder au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

Peau: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements et gerçure de la peau.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Toxicité Aiguë		
Ingrédient	CL50	DL50
Non Applicable		

Cancérogénicité	
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)
Non Applicable	

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME	
Corrosion/Irritation cutanée:	Peut provoquer des irritations des cutanées
Domage/Irritation grave oculaire:	Peut provoquer des irritations des yeux
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés
Sensibilisation de la peau:	Non Classés
Exposition unique - STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Danger d'aspiration:	Non Classés
A LONG TERME	
Cancérogénicité:	Non Classés
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés
Toxicité pour la reproduction:	Non Classés
Exposition Répétée –STOT:	Non Classés
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Ecotoxicité		
Ingrédient	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures
Non Applicable		

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect des les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
NUMERO ONU: Non Réglementé	NUMERO ONU: Non Réglementé	NUMERO ONU: Non Réglementé
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé
CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES): Non Réglementé	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES) Non Réglementé	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES) Non Réglementé
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A): Non Réglementé	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): Non Réglementé	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): Non Réglementé

En résumé: Produit non réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de

FICHE SIGNALÉTIQUE

renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

INGREDIENTS	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Non Applicable				

15.3. DU DROIT DE SAVOIR LOIS LISTES POUR LES ETATS-UNIS

Proposition 65 de la Californie:	Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales et/ou des problèmes de la reproduction.
Du "Droit de Savoir" pour autres listes états des Etats-Unis:	
New Jersey:	L'eau: CAS#7732-18-5 Polymère Acrylique: CAS#N/A Texanol Ester Alcohol: CAS#25265-77-4 L'hydroxyde d'ammonium: CAS#1336-21-6
Pennsylvanie:	L'eau: CAS#7732-18-5 Polymère Acrylique: CAS#N/A Texanol Ester Alcohol: CAS#25265-77-4 L'hydroxyde d'ammonium: CAS#1336-21-6
Massachusetts:	L'eau: CAS#7732-18-5 Polymère Acrylique: CAS#N/A Texanol Ester Alcohol: CAS#25265-77-4 L'hydroxyde d'ammonium: CAS#1336-21-6
Minnesota:	L'eau: CAS#7732-18-5 Polymère Acrylique: CAS#N/A Texanol Ester Alcohol: CAS#25265-77-4 L'hydroxyde d'ammonium: CAS#1336-21-6
Floride:	Non Disponible
Michigan:	Non Disponible

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA.		

FICHE SIGNALÉTIQUE

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

DANGER POUR LA SANTÉ

4 **EXTRÊME:** très toxique, peut être mortel en cas d'inhalation à court terme.

3 **GRAVE:** toxique, un effet sur le système respiratoire et un appareil de respirateur doivent être portés.

2 **MODÉRÉ:** les appareils respiratoires et un masque facial doivent être portés.

1 **FAIBLE:** un appareil de respirateur peut être porté.

0 **MINIME:** aucune précaution nécessaire.

DANGER D'INFLAMMABILITÉ

4 **EXTRÊME:** gaz ou liquide extrêmement inflammable. Point d'éclair inférieur à 23°F (2,2°C).

3 **GRAVE:** inflammable. Point d'éclair 23° à 100°F (2,2 à 37,8°C).

2 **MODÉRÉ:** combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93,3°C).

1 **FAIBLE:** peu combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer.

0 **MINIME:** ne brûle pas dans des conditions normales.

RISQUE SPÉCIFIQUE

Oxydant

Acide

Alcalin

Corrosif

Ne pas utiliser d'eau

Radiation

RISQUE D'INSTABILITÉ

4 **EXTRÊME:** explosif à température ambiante.

3 **GRAVE:** peut exploser si choqué ou chauffé (sans confinement) dans certaines conditions.

2 **MODÉRÉ:** instable. Peut réagir avec l'eau.

1 **FAIBLE:** peut réagir si chauffé ou mélangé avec d'autres.

0 **MINIME:** normalement stable. Ne réagit pas avec l'eau.

NFPA

Indice De Danger

4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

HMIS

1 SANTÉ	INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	
0 INFLAMMABILITÉ	A	G
0 RÉACTIVITÉ	B	H
B PROTECTION INDIVIDUELLE	C	I
	D	J
	E	K
	F	X

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) <ul style="list-style-type: none"> • A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé • A2 – Agent cancérigène pour les humains - Soupçonné • A3 – Agent cancérigène pour les animaux • A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains • A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains

FICHE SIGNALÉTIQUE

CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer <ul style="list-style-type: none">• 1 – L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains• 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.• 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.• 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain• 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) <ul style="list-style-type: none">• 1 – Connus pour être cancérigène• 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérigène

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 10 Juillet 2013

Version: 2.1

Date de Révision: 7 Septembre 2017

Clause de non-responsabilité : Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par: Custom Building Products
Téléphone: (562)-968-2980
www.custombuildingproducts.com

Fin de la Fiche Signalétique